

Des alternatives à la rétention

Le Collectif Réfugiés Luxembourg a de nouveau fait part de son opposition à la rétention des demandeurs d'asile mineurs et propose un accompagnement au retour.

À l'occasion du premier anniversaire de la loi modifiant la durée de rétention des mineurs et des familles, le Collectif Réfugiés a organisé une conférence de presse, hier, afin de rappeler son souhait de voir la mise en place d'alternatives à la rétention et a abordé les difficultés rencontrées par les réfugiés au Grand-Duché.

De notre journaliste
Tatiana Salvan

Il y a un an, contre l'avis de la société civile et de différents experts du droit de l'enfant, le gouvernement votait une loi permettant de prolonger la durée de rétention des mineurs et des familles. Auparavant limitée à 72 heures, elle peut aujourd'hui s'étendre jusqu'à sept jours.

«La rétention ne peut en aucun cas être compatible avec l'intérêt de l'enfant», a rappelé Nonna Sehovic, responsable de l'unité d'accueil et de la permanence sociale chez Caritas, la fondation qui assure le secrétariat cette année du Collectif Réfugiés Luxembourg - Lëtzebuerg Flüchtlingsrot (LFR).

«Qu'en est-il des alternatives à la rétention proposées par le gouvernement en 2013?», s'interroge Nonna Sehovic. «Il n'en est fait aucune mention dans le bilan de l'immigration 2017, ce qui signifie qu'on ne fait que de la rétention.»

Des alternatives qui de toute façon ne convainquent guère le LFR, car jugées trop «coercitives».

Le LFR s'oppose en effet catégoriquement au port du bracelet électronique pour les demandeurs de protection internationale (DPI) déboutés, et marque son incompréhension vis-à-vis d'un dépôt de garantie fixé à... 5 000 euros. «Qui peut payer une telle somme?», s'est insurgée Nonna Sehovic. Le collectif suggère de diminuer le montant en s'inspirant de méthodes de calcul utilisées dans d'autres États membres.

Le LFR a également fait part de ses réserves concernant la Structure d'hébergement d'urgence du Kirch-



Photo : François Aussems

«Les transferts d'un foyer à un autre doivent être organisés et encadrés. Nous demandons une gestion qui prenne en compte les besoins humanitaires», a déclaré Nonna Sehovic pour le Collectif Réfugiés (au c.).

berg (SHUK). «Plus qu'une alternative à la rétention, le SHUK est une alternative à l'accueil! Les demandeurs y sont envoyés dès leur enregistrement! De plus, la structure est précaire : c'est un hangar, les gens dorment dans des tentes de douze personnes, certains y restent plus de six mois. C'est inacceptable», a jugé Nonna Sehovic.

➤ **Accompagnement au retour**

Plutôt que la rétention, le LHR propose de s'inspirer du modèle belge, qui prévoit d'accueillir les familles déboutées dans un centre semi-ouvert, ce qui leur permet de sortir tandis que les enfants peuvent

continuer d'aller à l'école, tout en bénéficiant de mesures d'accompagnement au retour.

En parallèle, le LFR réclame une autonomisation plus rapide des DPI. «Le parcours d'intégration accompagné (PIA) mis en place par le gouvernement en 2017 soutient l'autonomisation et place l'intégration au cœur de l'accueil. Mais les conditions actuelles sont telles que cette autonomisation est quasiment impossible.»

Pour gagner en autonomisation, le LFR plaide pour une augmentation de l'allocation mensuelle, comme l'a rappelé Nonna Sehovic : «Un DPI adulte reçoit environ 25 euros par mois, la moitié par enfant. C'est insuffisant. Des bons sont distribués, mais cela ne couvre pas tous les be-

soins et crée de la dépendance vis-à-vis de l'assistance sociale.»

Un autre point serait de faciliter l'accès au travail pour les DPI. «Les procédures actuelles sont tellement complexes et lentes que très, très peu de DPI en profitent.»

À quelques mois des législatives, le LFR espère que ses revendications seront entendues par les différents partis, qu'il devrait prochainement contacter. «Il faut assurer la cohésion sociale tout en protégeant le droit d'asile», a souligné Nonna Sehovic.

Plus de 2 300 personnes ont introduit une demande formelle de protection internationale auprès de la direction de l'Immigration en 2017. Environ 30 % ont obtenu le statut de réfugié.